

# 13<sup>ème</sup> COURSE de COTE Nationale PEA VHC de LA BROQUE

Version 4 mars 2022

## REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE** (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 8/9/10 juillet 2022 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE** sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile **PEA** à participation étrangère autorisée dénommée :

### 13<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale PEA VHC de LA BROQUE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° 22 en date du 16/05/2022  
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° \_\_\_ en date du \_\_\_/\_\_\_/2022



## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

<b>Pt du Collège des Commissaires Sportifs :</b>	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
<b>Commissaires Sportifs :</b>	M. Serge MISTRI	5945	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
<b>Secrétaire du Collège :</b>	M. Danielle HARTL		
<b>Directeur de Course :</b>	M. Franck MADER	187546	0323
<b>Commissaire Technique Responsable :</b>	M. Serge PEGOLOTTI	6047	1603
<b>Commissaires Techniques Adjoints :</b>	M. Denis DERCHE	33547	0318
	M. Michel Lorrain	105082	1609
<b>Commissaire Techniques Adjoint ACL :</b>	en attente de désignation		
<b>Chargés des Relations Avec les Concurrents :</b>	M. Bernard DELLENBACH	10854	0323
	M <sup>me</sup> Elisabeth LOUIS	1287	0313

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	<b>Vendredi 1 juillet 2022 à 24h00.</b>
Publication liste des engagés :	<b>Lundi 4 juillet 2022 à 22h00.</b>
Vérifications administratives :	<b>Vendredi 8 juillet 2022 - 15h30 à 18h45 &amp; 09 juillet 2021 - 8h00 à 11h30</b>
Vérifications techniques :	<b>Vendredi 8 juillet 2022 - 15h45 à 19h00 &amp; 09 juillet 2021 - 8h15 à 11h45</b>
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	<b>9 juillet 2022 à 12h15</b>
Briefing des Commissaires :	<b>Samedi 9 juillet 2022 à 9h30 au Club House Football</b>
Essais libres :	<b>Samedi 9 juillet 2022 AVANT les essais chronométrés à partir de 12h30.</b>
Essais chronométrés :	<b>Samedi 9 juillet 2022 de 13h30 à 18h00</b>
Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.
Si nécessaire briefing oral le :	<b>Samedi 9 Juillet 2022 à 12h30 au Parc Concurrents.</b>
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	<b>9 juillet 2022 à 19h00.</b>

### COURSE

**Essais libres : Dimanche 10 juillet de 8h15 à 9h15**  
**1<sup>ère</sup> montée : Dimanche 10 juillet à partir de 10h00**  
**2<sup>ème</sup> montée : Dimanche 10 juillet à partir de 13h00**  
**3<sup>ème</sup> montée : Dimanche 10 juillet à partir de 15h30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

**PODIUM :** **Dimanche 10 juillet 2022, 30mn après l'arrivée du dernier Concurrent.**

Remise des prix au podium situé au Parc Concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Samedi 9 juillet 2022 à 9h30 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des Concurrents tous Championnats. confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

**Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION**

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable) MOTUL

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2022.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2022, sauf les frais de participation qui sont fixés à 340 € réduits à 170 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 136 euros sous réserve d'apposer sur la voiture de course l'autocollant « ASA ALSACE »

Date de clôture des engagements : **le jeudi 30 juin 2022 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

**L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.**

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côte 2022.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2022.

### 11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 11.2.1P – *Ordre de départ*

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront AVANT les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

#### 11.2.2P – *Essais*

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

### **11.2.3P – Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **11.2.4P – Numéros de Course**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des Courses de Côtes 2022.

### **11.2.5P – Echauffement des pneumatiques**

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2022

### **11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### **11.2.7P – Pénalités**

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2022.

### **11.2.8P – Classements**

#### **Pour les essais chronométrés**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### **Pour la Course**

L'épreuve se disputera en trois manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi en fonction **du meilleur temps réalisé lors de l'une des trois manches**

**Pour prétendre être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course de bout en bout.** La non participation à une ou deux montées devra être constatée par un commissaire technique.

**A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes et devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou dans les camions.**

Il ne sera pas établi de classement scratch, les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, **N-A-B ( J1 ) et CDE ( JR )**
- **Seuls les « CLASSIC DE COMPETITION ont un classement séparé**

## **ARTICLE 12P. PRIX**

Tous les participants classés seront récompensés.

## **ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu au Podium situé au Parc Concurrents à l'issue de la dernière montée de course.